



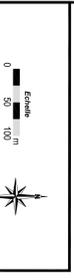
# Commune d'ETEAUX \*\*\*\*\* Annexes Sanitaires au PLU VOLET : Eaux Pluviales \*\*\*\*\*

- Travaux et Recommandations -

- Réseaux :**
- Réseau hydrographique
  - Réseau EP (dominik) - Courant d'eau brut
  - Réseau EP - canalis ou canal (dominik)
  - Réseau EP traités (dominik)
  - Réseau EP traités (dominik)
  - Bassin de rétention existant
- Divers :**
- Secteur Pavimentation Urbanisée
  - Equipée zone PLU (Jan 2012 (zone U & AU))
  - Zone humide Inondée (MRE)
  - Reproduit à titre indicatif

Date: Août 2012  
 Echelle: 1/5000  
 Fichier: AS-EPA\_ETEAUX.dwg  
 Dessin: L. THIERRY

**NICEPT** Ingénierie conseils  
 EAUX, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

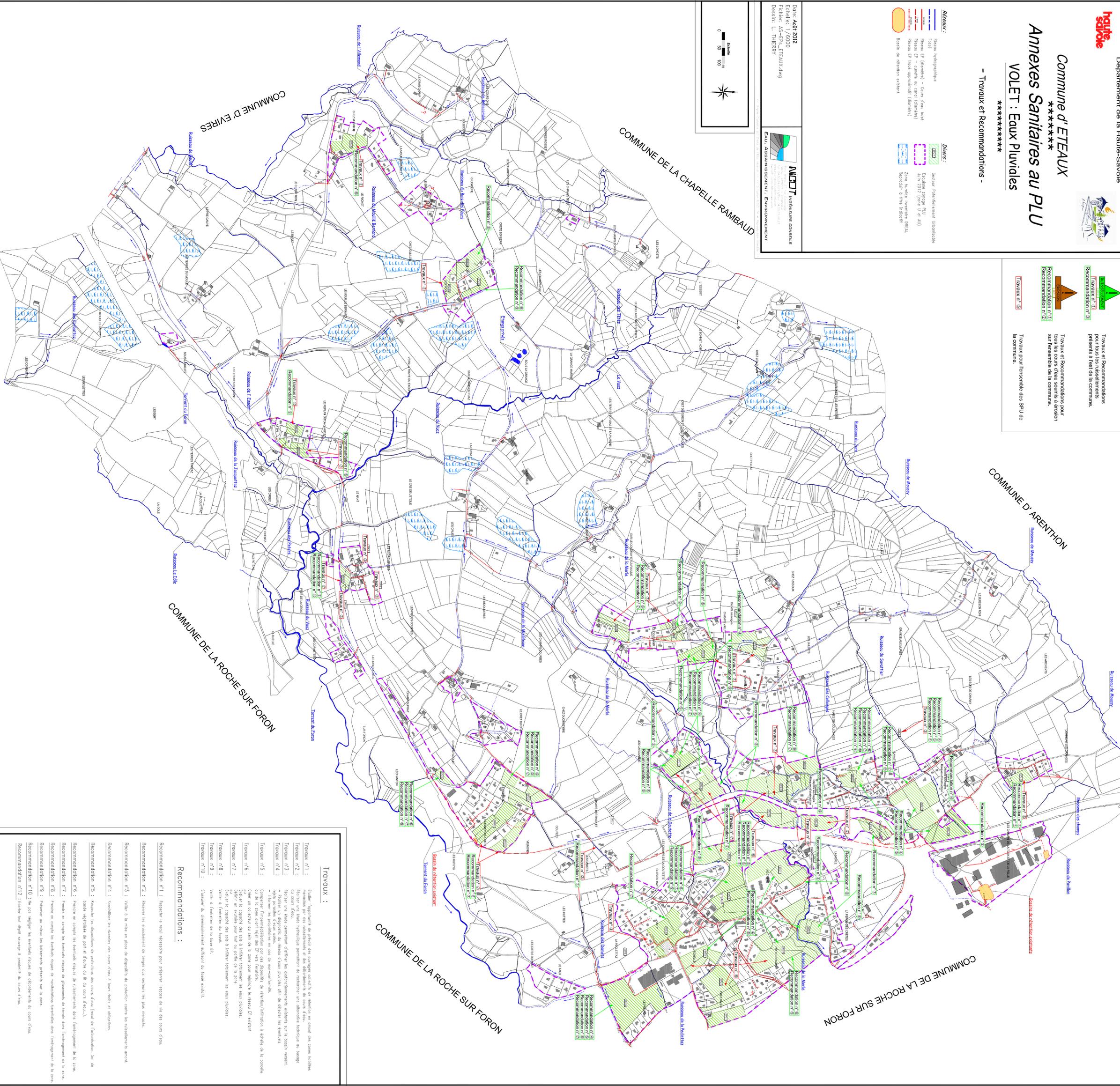


Travaux et Recommandations pour tous les ruisselements présents à l'est de la commune.

Travaux et Recommandations pour tous les cours d'eau soumis à inondation sur l'ensemble de la commune.

Travaux pour l'ensemble des SPU de la commune.

Travaux n° 1  
Travaux n° 2  
Travaux n° 3



- Travaux :**
- Travaux n°1 : Étudier l'opportunité de prévoir des ouvrages collectifs de rétention en amont des zones inondées
  - Travaux n°2 : Réaliser des ouvrages de protection des cours d'eau (recul de l'urbanisation, sin de bords végétalisés de part et d'autre de la zone d'eau.)
  - Travaux n°3 : Réaliser une étude permettant d'évaluer les distorsions existantes sur le bassin versant.
  - Travaux n°4 : Réaliser un diagnostic du réseau d'eau pluviales afin de déceler les éventuels dysfonctionnements ou de non-conformités.
  - Travaux n°5 : Compenser l'imperméabilisation par des dispositifs de rétention/atténuation à l'échelle de la parcelle ou de la zone avant tout signal des EP vers l'aval.
  - Travaux n°6 : Créer un collecteur au sein de la zone pour réguler le réseau EP existant
  - Travaux n°7 : Étudier la capacité des sols à infiltrer totalement les eaux pluviales.
  - Travaux n°8 : Définir un système pour tout ou partie de la zone.
  - Travaux n°9 : Vérifier le remplissage des bassins de rétention.
  - Travaux n°10 : Vérifier le dimensionnement des bassins de rétention.
- Recommandations :**
- Recommandation n°1 : Réviser le recul nécessaire pour préserver l'accès de vie des cours d'eau.
  - Recommandation n°2 : Réviser les emplacements de berges ou restaurer les plus menacés.
  - Recommandation n°3 : Vérifier la mise en place de dispositifs de protection contre les débordements.
  - Recommandation n°4 : Sensibiliser les riverains des cours d'eau à leurs droits et obligations.
  - Recommandation n°5 : Réviser les dispositions de protection des cours d'eau (recul de l'urbanisation, sin de bords végétalisés de part et d'autre de la zone d'eau.)
  - Recommandation n°6 : Prendre en compte les éventuels risques de débordements dans l'aménagement de la zone.
  - Recommandation n°7 : Prendre en compte les éventuels risques de débordements de terrain dans l'aménagement de la zone.
  - Recommandation n°8 : Prendre en compte les éventuels risques de modifications intervenant dans l'aménagement de la zone.
  - Recommandation n°9 : Préserver au mieux les habitats présents sur la zone.
  - Recommandation n°10 : Ne pas négliger les éventuels risques de débordements de cours d'eau.
  - Recommandation n°12 : Créer tout objet servant à protéger la zone d'eau.